AIRFRANCE

Décharge de responsabilité

À remplir, signer et à remettre obligatoirement lors de l'enregistrement de votre chien ou chat

Je soussigné(e), ……, certifie en tant que propriétaire de l'animal à enregistrer (ou personne voyageant avec cet animal) que :

- ☐ Mon chien n'appartient pas aux catégories 1 ou 2 telles que définies par la réglementation française.
- ☐ En cas de morphologie semblable à un chien de catégories 1 ou 2, j'ai une diagnose (certificat vétérinaire spécifique) attestant que mon chien n'appartient pas aux catégories 1 ou 2.
- ☐ Mon chien ou mon chat n'est pas brachycéphale (l'animal n'a pas le nez retroussé ou aplati).
  Liste des races de chiens et de chats à nez retroussé
- ☐ Mon chien ou mon chat n'a pas de faiblesse physique. Il n'est ni blessé ni sous tranquillisant et ne présente aucun comportement, notamment d'agressivité, susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnels au sol et/ou de perturber les autres animaux transportés.
- ☐ La caisse de transport de mon chien ou mon chat est conforme aux normes IATA listées dans le document annexe « Conditions d'acceptation d'un chien ou d'un chat en soute sur les vols Air France ». Elle est en parfait état, adaptée à la taille de mon animal et munie d'un système de fermeture efficace.
- ☐ Je suis informé(e) qu'en cas de correspondance dans certains aéroports, à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly notamment, je devrai impérativement récupérer mon animal au point de transit pour l'enregistrer à nouveau pour le parcours suivant. Je comprends qu'il est de ma responsabilité de respecter les formalités du pays de transit (visa si nécessaire).

- ✓ Je comprends qu'il est de ma responsabilité de me renseigner sur les réglementations en vigueur dans les pays d'origine, de destination et en correspondance le cas échéant (vaccinations, quarantaine, etc.) et certifie être en possession de toute la documentation d'identification et sanitaire nécessaire au voyage de mon animal (liste non exhaustive) :
  a. Son carnet ou son certificat de vaccination avec tous les vaccins obligatoires à jour.
  b. Son passeport européen, pour tout voyage au sein de l'Union européenne, fourni et rempli par un vétérinaire habilité, certifiant que mon animal est identifiable et dûment vacciné.

- ✓ J'ai bien pris en compte et j'accepte l'ensemble des conditions définies dans ce document ainsi que sur le site Air France.

- ✓ Je comprends qu'Air France se réserve le droit **de refuser de transporter mon animal et déclinera toute responsabilité pour les frais engagés** (frais de modification de réservation, séjour à l'hôtel, frais de chenil, etc.) en cas de non-respect de ces conditions. Il en sera de même en cas de refus d'acceptation de l'animal à l'arrivée, justifié par le non-respect de la réglementation du pays de destination en la matière.

En tout état de cause, je reconnais avoir été informé(e) et accepte qu'en cas de refus d'acceptation de mon animal à bord, pour les raisons ci-dessus, mon propre transport pourra également être refusé. Mon voyage ne sera alors possible que si je fournis une solution de garde* de mon animal n'impliquant aucune prise en charge par Air France.

Nom, prénom : Signature :

Ne rien écrire dans l'encadré ci-dessous.

Date : / /	**Numéro de vol : AF**	**Destination :**

* L'abandon d'un animal est pénalement répréhensible.

AIRFRANCE

Conditions d'acceptation d'un chien ou d'un chat en soute sur les vols Air France

Important : certains chiens et chats sont interdits en soute sur les vols Air France

- Les chiens de catégories 1 et 2, telles que définies par la réglementation française, sont interdits sur les vols Air France.

Si votre chien est susceptible d'être assimilé par simple ressemblance, à un chien de catégories 1 ou 2, vous devez présenter une diagnose (certificat vétérinaire spécifique) certifiant qu'il n'appartient pas à l'une de ces deux catégories. En cas de doute et sans présentation de cette diagnose, votre chien ne sera pas accepté au transport.

- Les chiens et chats qui ont une morphologie brachycéphale (nez retroussé) inadaptée au voyage en soute sont également interdits sur les vols Air France. Veuillez consulter la liste des races de chiens et de chats à nez retroussé.

Conditions relatives à la caisse de transport (norme IATA – International Air Transport Association)

- ✓ La coque de la caisse doit être constituée de fibre de verre ou de plastique rigide uniquement.
- ✓ Si la caisse comporte des roues, elles doivent être retirées. Si elles sont rétractables, elles doivent être bloquées avec du ruban adhésif.
- ✓ La porte doit comporter un système de fermeture centralisé qui verrouille simultanément les 2 points de fermeture situés en haut et en bas de la porte. **(a)**
- ✓ Les charnières de la porte doivent dépasser d'au moins 1,6 cm le rebord horizontal situé au-dessus et en dessous de la porte. **(b)**
- ✓ Les 2 parties de la coque doivent obligatoirement être maintenues par des boulons. **(c)**
- ✓ La caisse doit disposer d'une gamelle vide, ouverte sur le dessus, fixée à la porte grillagée et accessible depuis l'extérieur sans ouvrir la caisse. Les bouteilles et distributeurs d'eau ne sont pas autorisés.

Conforme au transport en soute

Interdit au transport en soute

Vous devez vérifier que votre caisse est conforme à la norme IATA, selon les points cités ci-dessus, même si la mention « homologuée IATA » y est apposée.

Autres conditions pour le confort et le bien-être de votre chien ou de votre chat

- ✓ Le chien ou le chat doit pouvoir se tenir debout, la tête complètement dressée, sans toucher le haut de la caisse. La hauteur de la caisse utilisée doit donc être supérieure de 5 cm à la hauteur de l'animal en position debout jusqu'en haut des oreilles ou de la tête. Il doit également pouvoir se retourner et s'allonger confortablement.
- ✓ L'animal ne pourra pas être hydraté pendant le voyage, et ce jusqu'à l'arrivée à destination. Aussi, veillez à le faire boire suffisamment avant l'enregistrement.
- ✓ Le fond de la caisse doit être recouvert d'une couverture, de papier journal ou d'une autre matière absorbante. La paille est interdite.
- ✓ L'animal ne doit pas porter de laisse ni de muselière. Ces accessoires ne doivent pas non plus être laissés dans la caisse.
- ✓ Le chien ou le chat ne doit pas montrer de signes de faiblesse physique, ni être blessé ou sous tranquillisant.